

Fiche technique

ARKABAN®

Fongicide combiné à action préventive et stoppante contre le mildiou de la pomme de terre, des cultures maraîchères et du tabac

Matières actives : 375 g/l propamocarbe-
hydrochloride
75 g/l fénamidon

Formulation : suspension concentrée (SC)

EMPLOI :

POMMES DE TERRE :

Dosage : 2 l/ha
mildiou de la pomme de terre
alternariose (effet partiel contre
alternaria alternata)

La première application s'effectue lors de risques d'infection, resp. sur avertissement. Les traitements suivants sont effectués à intervalles de 7-10 jours. 3 traitements par année au maximum. Par forte pression de mildiou et par forte croissance végétative, nous recommandons de réduire les intervalles entre les traitements. Le délai d'attente est de 3 semaines, 2 semaines dans les pommes de terre primeurs.

ARKABAN est utilisé préventivement. Les nouvelles pousses formées après le traitement d'**ARKABAN** sont également protégées pour un certain temps. De ce fait **ARKABAN** convient parfaitement aux traitements précoces.

Dans le programme de traitements, les 2 à 3 premiers traitements sont effectués avec **ARKABAN**, lors des premiers risques d'infection. Nous recommandons ensuite l'application de **Sandora**, **Dominator** et **Curzate M WG. Electis** se prête particulièrement bien pour les traitements de couverture.

ARKABAN est traité avec une quantité de bouillie de 300-600 l/ha. Sur un feuillage faiblement développé jusqu'à la fermeture des lignes, une quantité de bouillie de 300-400 l/ha est suffisante, alors que sur des cultures à la végétation plus développée, la quantité de bouillie doit être augmentée à 400-600 l/ha.

ARKABAN résiste au lessivage 1 heure après le traitement.

TABAC :

Dosage : 2 l/ha
mildiou du tabac

3 traitements par année au maximum avec un intervalle entre les traitements de 7-10 jours. Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

CULTURES MARAÎCHÈRES :

ARKABAN est autorisé pour max. 3 applications dans toutes les cultures maraîchères.

Aubergine : 2 l/ha
alternariose
mildiou de la tomate

Application par risque d'attaque.
Intervalles entre les traitements :
7-10 jours.
Délai d'attente : 3 jours.

Choux à dév. d'inflorescence, choux pommés :
2 l/ha

maladie des tâches noires du
chou
mildiou des crucifères

Application à partir du début de
l'attaque dans le chou-fleur,
romanesco, brocoli, chou blanc,
chou rouge, chou frisé.
Toujours en mélange avec 0,2
l/ha de **Break-Thru**.
Délai d'attente : 2 semaines.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

Concombre, courges à peau comestible :

2 l/ha

mildiou des cucurbitacées

Application au début de l'attaque sur concombre, courgette, pâtisson et rondini.

Délai d'attente : 3 jours

Oignons, ail, échalote :

2 l/ha

mildiou de l'oignon

Application à partir du début de l'attaque.

Toujours en mélange avec 0,2 l/ha de **Break-Thru**.

Délai d'attente : 2 semaines.

Poireau :

2 l/ha

phytophthora du poireau

Effet partiel : taches pourpres ou alternariose des allium

Application à partir du début de l'attaque.

Toujours en mélange avec 0,2 l/ha de **Break-Thru**.

Délai d'attente : 2 semaines.

Melon, courge :

2 l/ha

mildiou des cucurbitacées

Application à partir du début de l'attaque.

Délai d'attente : 3 jours.

Roquette :

2 l/ha

mildiou des crucifères

Application à partir du début de l'attaque.

Délai d'attente : 2 semaines.

Salades (Astéracées):

2 l/ha

mildiou de la laitue

Application lors de risques d'attaque à intervalle de 7-10 jours.

Délai d'attente : 2 semaines.

Tomate :

0,2%

alternariose

mildiou de la tomate

Application lors de risques d'attaque.

Délai d'attente : 3 jours.

Tomate: Pour protéger les organismes aquatiques il faut respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. En cas d'application en serres, ces prescriptions relatives aux distances à respecter ne sont pas valables.

Dans les cultures plus difficilement mouillables comme les choux, le poireau, les oignons, il est recommandé d'ajouter 0,2 l/ha de **Break-Thru**. La quantité d'eau peut être réduite de 30% lors de l'emploi de **Break-Thru**.

ARKABAN résiste au lessivage 1 heure après le traitement.

COURGE D'ORNEMENT :

Dosage :

2 l/ha

mildiou des cucurbitacées

MISCIBILITÉ :

ARKABAN est miscible avec les insecticides **Aligator, Audienz, Arabella, Blocker, Dipel DF, Fury 10 EW, Kiron, Mimic, Pirimicarb, Teppeki**, les fongicides **Elosal Supra, Espiro, Heliosoufre S, Legend, Systhane Viti 240** et **Taifen**, les engrais foliaires **Complesal P Max, Maneltra Mg Plus, Maneltra Mn Plus, Microplant, Aminocal, Azolon fluide** et avec le graminicide **Gallant** ⁵³⁵.

Prudence en particulier dans les cultures maraîchères sous serre et les salades lors de mélanges avec des émulsions (EC) et des engrais liquides.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE :

Remplir le pulvérisateur avec la moitié de la quantité d'eau nécessaire. Bien agiter la bouteille d'**ARKABAN** puis verser la quantité nécessaire dans le pulvérisateur. Pendant cette opération, l'agitateur doit être enclenché. Compléter ensuite le remplissage d'eau et laisser fonctionner l'agitateur jusqu'à la fin du traitement.

Lors de mélanges avec des formulations solides, verser toujours lentement et en premier les poudres et les granulés dans le réservoir du pulvérisateur.

Ajouter **ARKABAN** seulement après leur dissolution complète. Ajouter les engrais liquides et les mouillants toujours en dernier.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

MODE D'ACTION :

La matière active **fénamidon** montre une puissante efficacité préventive (protectrice) ainsi qu'une action stoppante et antisporulante. A la surface des feuilles, **fénamidon** inhibe d'une part directement la germination des sporanges et bloque d'autre part la libération, la mobilité et la germination des zoospores. Une partie de la matière active pénètre dans le tissu végétal et est répartie de façon translaminaire dans la plante. La matière active qui pénètre dans la plante est également transportée dans les feuilles nouvellement formées. La germination des spores et la croissance mycélienne sont inhibées à l'intérieur de la plante. **Fénamidon** inhibe la respiration cellulaire dans les mitochondries en bloquant le transport des électrons dans le complexe III des mitochondries.

La matière active **propamocarbe** inhibe le développement de différentes structures fongiques. La germination des spores est inhibée. Le développement mycélien et la formation de sporangiophores (sporulation) sont réduits. **Propamocarbe** est transporté de bas en haut dans la plante (système acropétale). **Propamocarbe** interrompt la synthèse de l'acide phosphorique et des acides gras des champignons sensibles.

De par la répartition systémique et translaminaire des matières actives **propamocarbe** et **fénamidon**, **ARKABAN** assure également la protection des nouvelles pousses formées, durant un certain temps.

Les multiples modes d'action d'**ARKABAN** lui assurent un potentiel d'efficacité élevé, également par forte pression de maladie et lors de conditions météorologiques difficiles. Malgré l'excellente action antisporulante et l'effet inhibiteur sur le développement du mycélium, il est recommandé de toujours effectuer les traitements préventivement avec **ARKABAN**, avant l'apparition de mildiou.

EMBALLAGES : bouteilles de 5 l
 Cartons de 2 x 5 l

IDENTIFICATIONS DES DANGERS:

Indications de danger:

GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: attention

Mentions de danger:

- EUH 208 Contient du Propamocarbe-hydrochloride + 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut déclencher une réaction allergique
- EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- H 410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Mentions de prudence:

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

© Marque enregistrée de Omya (Suisse) SA
Produit du groupe Bayer